

Samedi 16 novembre 2019

Projets de décrets sur les volets Procédure civile & Divorce de la loi pour la réforme de la justice

MOTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

Le Conseil national des barreaux a reçu hier à 20h, de la Chancellerie, les deux projets de décrets Procédure civile et Divorce qui sont actuellement soumis au Conseil d'Etat.

Réuni en Assemblée générale les 15 et 16 novembre 2019, le Conseil national des barreaux

DÉPLORE, s'agissant d'une réforme de la justice d'une telle ampleur,

- l'absence de concertation depuis le mois d'août 2019 sur les décrets d'application de ladite loi en procédure civile ;
- une communication très tardive à la profession (15 novembre, 20h) et aux juridictions, de textes encore provisoires, puisque soumis au Conseil d'Etat, ce qui constitue un mépris de la profession, de la magistrature et du justiciable ;
- l'inflexibilité de la volonté des pouvoirs publics à voir ces textes entrer en vigueur le 1er janvier 2020, ce qui empêche les magistrats et les greffiers de mettre en œuvre avec la profession, les conditions nécessaires pour faire face à cette réforme majeure, et de pouvoir assurer l'information et la formation y afférentes.

S'INQUIÈTE, compte tenu de la méconnaissance de la date de publication des décrets, des conséquences qui en découleront à l'égard du justiciable et de la bonne administration de la justice.

RAPPELLE son opposition à l'exécution provisoire de droit des décisions de première instance ainsi qu'il l'a clairement exprimé par ses suffrages lors de l'Assemblée générale des 16 et 17 février 2018.

EXIGE un report de la date d'entrée en vigueur des décrets à venir portant réforme de la procédure civile, annoncée pour le 1er janvier 2020, en raison de risques majeurs de sinistralité, d'autant que l'adaptation de la communication électronique ne sera pas effective à cette date.

DEMANDE un report de cette date d'au moins six mois à compter de la date de publication des décrets.

[Télécharger le projet de décret Procédure civile](#)

[Télécharger le projet de décret Divorce](#)

RESTONS CONNECTÉS



[Site institutionnel du CNB](#)

[Plateforme de consultations juridiques en ligne](#)

 +33 (0)1 53 30 85 60

 servicecom@cnb.avocat.fr



Conseil national des barreaux 180 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Pour être sûr(e) de recevoir nos communications, ajouter communication@newsletter.cnb.avocat.fr à votre carnet d'adresses.

[Pour vous désabonner, suivez ce lien](#)